

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE SECONDAIRE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil d'établissement tenue le 8 décembre 2020 à 19 h 00 via TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Delcambre, Janny	Parent, représentante C. P.
Gallant, Vicky	Parent, trésorière, substitut au représentant C. P.
Marcil, Alexandra	Parent
Parent, Nancy	Parent
Poulin, Karine	Parent, présidente
Tremblay, Isabelle	Parent, vice-présidente (19h20)
Arbour, Marie-Hélène	Enseignante
Lacroix, Sabrina	Enseignante
Petit, Isabelle	Enseignante, secrétaire
Verpaelst, Mylène	Enseignante
Crépeau, Claudia	Personnel de soutien
Pelletier, Taïna	Personnel professionnel
Verville, Élizabeth	Élève

ÉTAIT ABSENT

Houde, Justice	Élève
----------------	-------

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Lacourse, Christian	Directeur
---------------------	-----------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Karine Poulin accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19h00.

23CE2021-013

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modification de l'ordre des points. Le 6.4.1 sera fait après le 3, Parole au public, pour permettre aux invités de quitter la réunion.

Il est proposé par Mylène Verpaelst et résolu :

QUE l'ordre du jour modifié de la séance soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

3. PAROLE AU PUBLIC

Laurent Constantin, Annie Vanasse et Carolyne Gagné, délégués syndicaux sont présents. Lecture par Mme Annie Vanasse des demandes syndicales des enseignantes et des enseignants dans le cadre des présentes négociations pour le renouvellement de la convention collective. Le texte des demandes est acheminé aux membres du CE.

Remise de la médaille du Gouverneur général :

Marie-Claude Dicaire, directrice adjointe de la cinquième secondaire, remet à Maude Guertin, la médaille du Gouverneur général pour l'année scolaire 19-20.

23CE2021-014

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Correction : Varia, premier point. Il est question de la vaisselle à la cafétéria.

Il est proposé par Marie-Hélène Arbour et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 15 septembre 2020 soit adopté avec l'ajout.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun représentant.

6. NOS INTERVENANTS**6.1 Conseil des élèves :**

Les élèves disent bien se débrouiller dans le contexte présent, mais les cours à distance sont plus difficiles, il est plus fréquent d'être distraits.

6.2 Représentante au comité de parents :

Aucun sujet pour le secondaire.

6.3 EHDA :

Aucun représentant.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

6.4 Direction :

6.4.1 Remise de la médaille du Gouverneur général :

Fait à la fin du point 3, parole au public.

6.4.2 Critère de sélection d'une direction :

Les critères sont lus par M. Christian Lacourse. Des modifications de terminologie sont faites au texte.

23CE2021-015

Il est proposé par Sabrina Lacroix et résolu :

QUE les critères soient acceptés avec les modifications mentionnées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

23CE2021-016

6.4.3 Budget révisé 20-21 :

M. Christian Lacourse fait la lecture et l'explication du budget révisé. Il nous présente aussi l'état de situation concernant les fonds à destination spéciale.

Il est proposé par Mylène Verpaelst et résolu :

QUE le budget soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

23CE2021-017

6.4.4 Mesures dédiées :

M. Christian Lacourse présente le bilan à jour des dépenses encourues dans les mesures dédiées.

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des centres de services scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2020-2021 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

Il est proposé par Nancy Parent,

Que le conseil d'établissement de l'école Joseph-Hermas-Leclerc confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15011, 15012, 15014, 15021, 15025, 15028, 15084, 15103, 15186, 15200, 15230.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.6.5 Formation obligatoire des membres du CE :

M. Christian Lacourse nous présente le site du Ministère : Québec.ca éducation. Les lectures proposées sont obligatoires pour les membres du conseil d'établissement, nouveaux et anciens. Il nous invite donc à le consulter rapidement.

6.6.6 Calendrier des communications aux parents modifié :

Présentation des nouvelles dates des communications de l'année 20-21.

23CE2021-018

6.6.7 Une ruche à l'école (projet présenté par Marie-Hélène Arbour) :

Projet de ruches sur le toit de l'école, par l'entreprise Alvéole, en collaboration avec les équipes d'entrepreneuriat. Nous pourrions avoir des ruches en milieu urbain pour soutenir le cheptel des abeilles mondial et produire du miel.

Il est proposé par Isabelle Petit et résolu :

QUE le projet des ruches urbaines soit mis de l'avant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

7.1 Actes d'établissements 2021-2022 :

Les membres prennent connaissance du document et sont en accord avec la proposition.

7.2 Plan triennal 2021-2024 :

Les membres prennent connaissance du document et sont en accord avec la proposition.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

7.3 Détermination des services éducatifs 2021-2022 :

Présentation du document. Il n'y a aucun changement pour la prochaine année scolaire.

7.4 Critères d'inscription :

Présentation du document. Il n'y a aucun changement pour la prochaine année scolaire.

8. SORTIES, ACTIVITÉS OU DÉRANGEMENTS À L'HORAIRE 2020-2021

Aucune nouvelle approbation. Les activités sont suspendues pour l'instant.

9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

10. VARIA

Nancy Parent remercie les enseignants du travail qui est fait avec les élèves de l'école dans le contexte spécial et difficile vécu présentement.

23CE2021-019

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Alexandra Marcil et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Direction

Présidence